

Maîtriser le rôle des Régions dans la mise en œuvre du service public régional de la formation

Point fort de cette formation

Programme en constante évolution suite aux promulgation de Loi sur la formation professionnelle.

Objectif principal

Faire le point sur les outils et les moyens dont disposent les Régions pour mettre en place un service public régional de la formation professionnelle efficace.

Objectifs opérationnels

- Comprendre les enjeux et les conséquences des compétences régionales.
- Réfléchir à la mise en œuvre d'un service public régional de la formation professionnelle qui réponde efficacement aux enjeux d'emploi, de développement des compétences, d'égalité et de transition écologique.

Contenu

- L'élargissement des compétences des Régions et le cadre d'action issu de la loi : formation professionnelle, apprentissage et, orientation scolaire et professionnelle.
- Les enjeux liés au rôle des Régions : élargissement des publics, gestion des moyens financiers - notamment du Fond Social Européen (FSE) - gouvernance et instauration du conseil national de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle et des comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Les marges de manœuvre pour développer une approche développement durable dans ce nouveau cadre d'action : décryptage des expériences qui fonctionnent sur les territoires.

Méthode pédagogique et pré-requis

- Formation tous niveaux, qui nécessite pas de pré-requis.
- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques, d'illustrations et d'échanges afin d'identifier les bonnes pratiques.
- Les stagiaires seront évalués par questionnaire, en début et fin de formation, afin de mesurer

l'acquisition des savoirs.

Format

Une journée (6 heures).

Public cible

Elu·es et collaborateur·trices d'élu·es, agents de la fonction publique, acteur·trices travaillant avec les collectivités locales (structures privées, associatives...).

Pour les personnes en situation de handicap: contacter

le référent

Cédis.

Inscriptions

Pour les élu·es :

modalités de financement et d'inscription .

Pour les agents de la fonction publique, les salarié·es, ou autres :

modalités de financement et d'inscription .

